

C'est quoi les élections municipales ?



Ce sont des élections qui permettent aux français·e·s (et aux citoyen·ne·s européen·ne·s) de choisir celles et ceux qui vont gérer leur ville ou leur village au quotidien : **leurs conseiller·ère·s municipaux et un·e maire.**

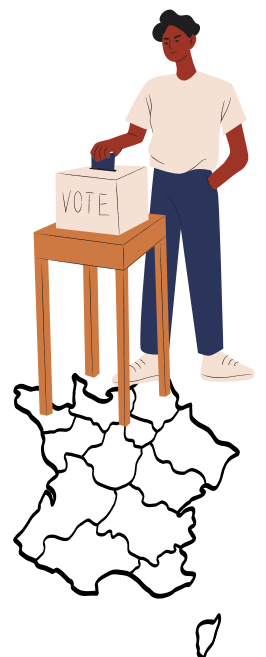
La France est découpée en plus de **34 000 territoires** appelés **communes**.

Dans chaque commune, les électeur·rice·s votent pour élire leurs **conseiller·ère·s municipaux·ales**. Si une liste ou un·e candidat·e n'obtient pas la majorité absolue au **premier tour** (15 mars), un **deuxième tour** a lieu la semaine suivante (22 mars).

Une fois élu·e·s, les **conseiller·ère·s municipaux** se réunissent lors du premier conseil municipal pour élire, parmi eux, le·la Maire et ses adjoint·e·s.

*L'intercommunalité : En même temps, dans les communes de plus de 1 000 habitant·e·s, on élit aussi les **conseiller·ère·s communautaires** qui siègent à l'échelle de l'agglomération (pour les transports, les déchets, etc.).

Les électeurs de **Paris**, **Lyon** et **Marseille** vont voter **deux fois** aux élections municipales. Le Conseil constitutionnel a validé, le 7 août 2025, la réforme électorale instaurant un double scrutin distinct : un pour élire les **conseiller·ère·s d'arrondissement** ou de secteur, l'autre pour choisir directement les **représentant·e·s des mairies centrales**.



À quoi ça sert de voter ?

Souvent considéré comme l'élection la plus importante **pour la vie quotidienne de tous les citoyen-ne-s**, les municipales sont celles qui récoltent le **plus de confiance de la part des français-e-s** (environ 70 % d'opinions favorables). Sauf pour els jeunes, avec seulement ... % des jeunes qui votent aux élections municipales.

Les élu-e-s influencent de **nombreux secteurs** qui touchent les jeunes comme le logement. En effet, ce sont les maires qui décident (pas seulement) de **construire des résidences-FJT**. En plus de les soutenir, la ville peut décider de proposer des aides tels que des **fonds d'urgence** pour aider les les plus précaires ou à l'inverse, soutenir des initiatives portés par des jeunes comme la création d'une **épicerie solidaire**.

Pourquoi on vote cette année ?

En France, les élu-es municipaux-ales sont choisis pour une durée de **6 ans**. Les dernières élections municipales ont eu lieu en 2020.



Comment voter aux élections municipales du 15 et 22 mars 2026 ?

Suis-je inscrit·e sur les listes électorales ?

Les **citoyens et citoyennes français·es de plus de 18 ans** (et les citoyen·ne·s européen·ne·s) peuvent voter. Chaque français·e qui devient majeur·e est **inscrit·e AUTOMATIQUEMENT sur les listes électorales**.

Si vous avez déménagé récemment ou que vous ne savez **pas où est votre bureau de vote**, vous pouvez vérifier cela en deux clics sur :

<https://www.servicepublic.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R51788>



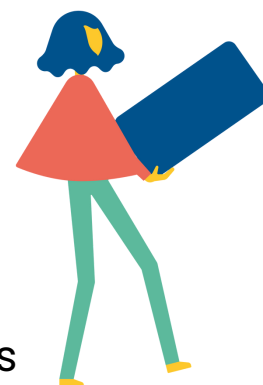
→ dans la barre de recherche du site "vérifier son bureau de vote"



Date **limite** pour s'inscrire sur les listes électorales

→ en ligne : **mercredi 4 février 2026**

→ en mairie **vendredi 6 février 2026**



Est-ce que c'est grave si je n'ai pas ma carte électorale ?

NON ! La carte électorale n'est PAS OBLIGATOIRE !

Il est possible de voter avec une carte d'identité, un passeport, un permis de conduire, et même une carte vitale !

Je ne suis pas là le 15 mars et/ou le 22 mars, comment faire ?



Pour que votre vote ne soit pas perdu, et pouvoir faire quand même entendre votre voix, c'est le moment de faire **PROCURATION** !

C'est quoi une procuration ? A qui la donner ?

Faire procuration, c'est donner officiellement le droit à quelqu'un·e de voter pour vous dans votre bureau de vote.

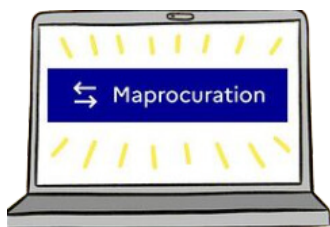


La personne qui reçoit la procuration doit être inscrite sur les listes électorales elle aussi, mais **pas besoin que cette personne soit inscrite dans le même bureau de vote ou la même commune** que vous. Cette personne doit se déplacer physiquement dans votre bureau de vote.

Privilégiez une **personne de confiance**



Comment faire une procuration ?



La démarche est **100% dématérialisée** !



Tapez dans la barre de recherche "vote par procuration" pour tomber sur ce lien : <https://www.servicepublic.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1604>

- Pour faire votre demande de procuration en ligne : il y a besoin du **numéro d'électeur·rice de la personne** OU **de son nom complet + date de naissance + commune de vote.**

- Pour faire valider la procuration, si vous possédez une **nouvelle carte d'identité** et que vous avez fait certifier votre identité via l'application **France Identité**, vous pouvez valider la procuration entièrement en ligne.
- L'autre méthode, est de **se déplacer au commissariat** (en pensant à prendre sa pièce d'identité) mais ça prend 5 minutes et l'enjeu est important !



En France, une personne ne peut prendre qu'une seule procuration ! Depuis l'étranger, le-la personne mandaté peut en avoir jusqu'à 2. Et il faut faire sa procuration le plus tôt possible pour être sûr·e qu'elle soit bien enregistrée !

Comment parler politique avec les jeunes ?

Pour aborder les **questions de politiques** avec les jeunes, il est intéressant de s'appuyer sur ce que les jeunes vivent aux quotidiens : les **horaires de bus**, les **pistes cyclables**...

Demandez-leur comment il·elle·s aimeraient voir évoluer ça.

- Évitez le ton moralisateur, et cherchez plus à **comprendre pourquoi les jeunes ne votent pas**. Souvent, il y a un besoin de clarification à faire dans pourquoi c'est important et comment ça les impactent le vote.
- Rappelez leur que s'il·elle·s ne votent, cela voudrait dire d'autres personnes avec des besoins différents **voteront plus**.
- Valorisez l'engagement **dans toutes ces formes** : engagement CVS, engagement bénévole...

